



## Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 11, n°1 | Avril 2020

Écologisation des pratiques et territorialisation des activités

---

# Vers une complémentarité des alternatives alimentaires : relocalisation des activités et écologisation des pratiques au sein de trois alternatives de distribution à Bruxelles

François Lohest, Tom Bauler, Solène Sureau, Joris Van Mol et Wouter Achten

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/17192>

DOI : [10.4000/developpementdurable.17192](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17192)

ISSN : 1772-9971

### Éditeur

Association DD&T

### Référence électronique

François Lohest, Tom Bauler, Solène Sureau, Joris Van Mol et Wouter Achten, « Vers une complémentarité des alternatives alimentaires : relocalisation des activités et écologisation des pratiques au sein de trois alternatives de distribution à Bruxelles », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 11, n°1 | Avril 2020, mis en ligne le 30 avril 2020, consulté le 15 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/17192> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17192>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 mai 2020.



*Développement Durable et Territoires* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

---

# Vers une complémentarité des alternatives alimentaires : relocalisation des activités et écologisation des pratiques au sein de trois alternatives de distribution à Bruxelles

François Lohest, Tom Bauler, Solène Sureau, Joris Van Mol et Wouter Achten

---

- 1 Les systèmes alimentaires alternatifs (SAA) désignent les réseaux d'acteurs, comprenant des producteurs et des consommateurs, voire certains acteurs publics et/ou associatifs, qui tentent de structurer de façon innovante les filières de distribution alimentaire (Renting *et al.*, 2003). Porteurs d'une promesse de différence (Le Velly, 2017), ils affichent une rupture avec les pratiques qui président au sein du système alimentaire mondialisé et tissent de nouveaux liens entre production et consommation visant à reconnecter agriculture et alimentation (Deverre et Lamine, 2010 ; Goodman, 2002, 2003 ; Whatmore *et al.*, 2003 ; Venn *et al.*, 2006 ; Maye et Kirwan, 2010 ; Praly *et al.*, 2014). Ces projets ambitionnent d'améliorer l'autonomie alimentaire de leur région (Perrin et Soulard, 2014), ce qui se traduit par la multiplicité de projet de circuits de distribution relocalisés. En guise d'exemple, on peut citer les Amap<sup>1</sup> en France, les marchés de producteurs et les points de vente collectifs, les supermarchés coopératifs et/ou bio ou encore les plateformes de vente en ligne de produits locaux.
- 2 En termes de durabilité, les promesses associées au projet de relocalisation porté par ces SAA sont en discussion continue. Au niveau écologique, la réduction des distances entre lieux de production et de consommation, associée à la promotion de modes de production plus écologiques, permettrait de mieux préserver les ressources naturelles et la biodiversité (Forssell et Lankoski, 2015). Pourtant, l'échelle locale n'est pas

mécaniquement associée à des modes de production durables et une meilleure efficacité énergétique (Born et Purcell, 2006 ; Paddeu, 2017). À grande échelle, la plus-value environnementale de la réduction des *food miles* est discutée (Edwards-Jones *et al.*, 2008 ; Gonçalves et Zeroual, 2016) tout comme certaines pratiques de l'agriculture biologique (Guthman, 2000).

- 3 Au niveau socio-économique, la réduction du nombre d'intermédiaires serait génératrice d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée et d'un mieux vivre pour les petits producteurs, d'une part. D'autre part, la proximité relationnelle liée aux pratiques de vente directe serait créatrice de liens sociaux et d'une plus grande transparence sur la qualité des produits, permettant le maintien de la confiance entre les acteurs de la chaîne alimentaire (Mundler et Rumpus, 2012 ; Praly *et al.*, 2014 ; Forssell et Lankoski, 2015 ; Lamine, 2015 ; Boutry et Ferru, 2016). À nouveau, des analyses ont relativisé la capacité des circuits courts et de proximité à répondre au problème de la rentabilité (Ilbery et Maye, 2005 ; Jarosz, 2008) ou soulignent les difficultés de ces systèmes à résoudre la tension entre subsistance des producteurs et accessibilité des produits (Guthman *et al.*, 2006).
- 4 Ainsi, le lien entre origine locale, bénéfices environnementaux et justice sociale n'est pas formellement établi (DuPuis et Goodman, 2005). Néanmoins, les SAA, et en particulier les circuits courts, continuent de se développer, parfois sous l'impulsion des pouvoirs publics<sup>2</sup>, et selon l'idée qu'un rapprochement géographique et relationnel entre lieux de production et lieux de consommation permettrait l'accès à une nourriture plus saine, plus respectueuse de l'environnement, tout en stimulant l'économie locale (Chiffolleau, 2019). Dans un contexte d'urgence de transition sociétale, ces innovations alimentaires (Chiffolleau et Loconto, 2018) persistent à mettre en œuvre des processus de relocalisation, tout en tentant d'influer sur l'efficacité écologique des pratiques qu'ils portent et promeuvent, et en visant la transformation du système alimentaire actuel (Maye et Duncan, 2017 ; Rossi, 2017).
- 5 Dans la lignée des travaux sur l'étude des circuits courts de proximité (Héroult-Fournier *et al.*, 2012 ; Praly *et al.*, 2014 ; Chiffolleau, 2019), cet article mène une approche inductive visant à explorer comment des acteurs portant un projet de relocalisation alimentaire activent et mettent en œuvre différents processus pouvant participer à la durabilité du système alimentaire. Nous porterons plus particulièrement attention aux différentes formes et processus de relocalisation et d'écologisation qui sont mis en œuvre au sein de ces circuits. Comment les processus de relocalisation territoriale et d'écologisation interagissent-ils dans le concret des projets ? Ces processus sont-ils nécessairement reliés l'un à l'autre et, le cas échéant, dans quelles conditions ? Quels choix sont posés et comment les expliquer ?
- 6 Nous proposons d'explorer ces questions à partir d'une étude de cas portant sur trois SAA actifs au sein de la région de Bruxelles : une coopérative de supermarchés bio, un réseau de groupements d'achats solidaires de l'agriculture paysanne et un système de commande en ligne de produits locaux ensuite distribués sur un point de vente précis. La discussion de cette étude de cas sera menée à partir d'une partie des résultats d'une recherche-action participative ayant impliqué ces trois SAA. Cette recherche expérimente l'évaluation de la durabilité globale de trois filières de distribution alimentaire alternatives bruxelloises en les rendant directement acteurs de la conception, configuration et application de l'outil et du processus d'évaluation, et donc de la recherche. S'inscrivant dans une démarche de construction de nouveaux

indicateurs (Gadrey et Jany-Catrice, 2005), elle postule qu'une évaluation réalisée à partir d'indicateurs participatifs génère davantage de capacitation et d'apprentissages pour les acteurs impliqués et pour le territoire (Sébastien *et al.*, 2017).

- 7 Ainsi, l'objectif de cette contribution n'est pas de déterminer lequel des trois SAA sera le plus local et/ou le plus performant en termes de durabilité. Il s'agit ici de décrypter par une démarche participative et inductive les dynamiques à l'œuvre pour comprendre les choix, notamment en revenant à l'importance des projets (Le Velly, 2017) et des modèles (Chiffolleau, 2019) et de discuter la diversité des pratiques de relocalisation et d'écologisation sous l'angle de la complémentarité au sein d'un territoire.
- 8 L'article se structure comme suit. Dans un premier temps, nous précisons le contexte plus général dans lequel s'inscrit notre recherche. Nous y présentons les cas étudiés, la méthodologie participative que nous avons mobilisée et la façon dont nous avons appliqué cette méthodologie pour le contenu de cette contribution. Dans un second temps, nous proposons de présenter les résultats de notre recherche : d'abord, nous traiterons des pratiques d'écologisation ; ensuite des pratiques de territorialisation. Enfin, la discussion mettra en lumière les différentes postures combinatoires entre ces deux grands ensembles de processus. Enfin, nous pourrions conclure, afin d'ouvrir nos réflexions à de nouvelles perspectives.

## 1. Contexte de la recherche et application pour cette contribution

- 9 En complémentarité avec les travaux cités en introduction, qu'ils soient critiques ou non, et qui centrent généralement leur analyse sur une seule dimension de la durabilité, nos propos se rattachent davantage à une vague plus récente d'études sur la durabilité des SAA. Ces dernières ont appliqué des outils d'évaluation multicritères moins animée par la comparaison avec le système conventionnel mondialisé (Bellec-Gauche *et al.*, 2015 ; Corade et Del'Homme, 2013 ; Peano *et al.*, 2014 ; Peano *et al.*, 2015). Reconnaissant que l'étude de la durabilité ne peut se limiter à une seule de ses dimensions, certains auteurs plaident en effet pour des analyses plus adaptées aux situations de systèmes complexes (Alrøe *et al.*, 2016). Ce type d'études s'intéressent davantage aux divers impacts des pratiques et des processus sur les parties prenantes directes et nourrissent des discussions transversales et contextualisées dans les situations des acteurs, permettant de décrire les dynamiques à l'œuvre.
- 10 C'est dans cet esprit que nous avons mené une recherche-action participative avec trois SAA bruxellois. Cette recherche a permis de co-construire un référentiel de durabilité ensuite décliné en outil d'évaluation multicritères, que les trois SAA ont appliqué à leur situation. Cette section est consacrée à la contextualisation, au sein de cette recherche plus générale, des résultats qui sont présentés ci-dessous. D'une part, les indicateurs qui sont présentés sont ceux qui, au sein du référentiel de durabilité co-construit, sont liés à la territorialisation des activités et à l'écologisation des pratiques. Le cadrage de ces deux notions est donc nécessaire. D'autre part, nous nous concentrons sur les indicateurs liés à l'action particulière du maillon de distribution, qu'il agisse en tant que distributeur mettant des produits en marché, ou bien en tant que facilitateur, en mettant en relation des producteurs et des consommateurs. Il s'agira donc

d'indicateurs dont la mesure dépend directement de l'action menée par cet acteur central au sein des circuits, que nous proposons de décrire plus avant<sup>3</sup>.

## 1.1. Description des cas étudiés

- 11 Les trois systèmes de distribution alimentaire alternatifs concernés et impliqués dans la recherche sont actifs au sein du territoire de la région de Bruxelles. Le premier est une coopérative de supermarchés bio (SAA 1). Il s'agit d'une société coopérative proposant des parts pour investisseurs, managers, collaborateurs, sympathisants, producteurs-fournisseurs et magasins affiliés. Elle compte actuellement six magasins, dont cinq à Bruxelles. Au total, le réseau emploie une centaine de personnes et génère un chiffre d'affaires de plusieurs millions d'euros (autour de 8 millions en 2016, 13,5 millions en 2017). Bien que le système revendique une vision globale concernant tous les acteurs des filières alimentaires, le leitmotiv principal du projet consiste en une alternative à la grande distribution en proposant des produits exclusivement biologiques. Tous les types de produits alimentaires sont concernés.
- 12 Le deuxième cas (SAA 2) est un réseau de 90 groupements d'achats solidaires de l'agriculture paysanne, chacun comportant en moyenne de 15 à 20 paniers de produits livrés toutes les (deux) semaines. Les produits concernés sont essentiellement des fruits et légumes, ainsi que du pain et des produits de l'élevage. Le chiffre d'affaires total réalisé via ce circuit de distribution par les 30 producteurs membres avoisine les 1,3 million d'euros en 2017. Comme son nom l'indique, le cœur du projet de ce circuit alternatif est le soutien aux producteurs qui pratiquent une agriculture paysanne, dans l'esprit de l'agriculture bio. Contrairement aux deux autres systèmes, le SAA 2 n'est pas impliqué activement dans les transactions commerciales de ses groupements membres. Chaque groupement fonctionne en autogestion sans intervention de la structure centrale, mais adhère au réseau. Les groupements, en revanche, adhèrent tous à une série de principes communs explicités dans une charte.
- 13 Le troisième cas (SAA 3) est un système de commande en ligne de produits locaux qui met en relation des consommateurs avec des producteurs situés dans un rayon de 250 km autour du point de distribution. Cette mise en relation s'effectue via un site de commandes en ligne développé et détenu par une société étrangère. Dans le cas étudié, cette mise en relation est pilotée par une personne (le gestionnaire) qui s'occupe de la sélection des producteurs et des produits et d'une partie de la logistique. Le chiffre d'affaires réalisé par les producteurs dans le cadre de ce circuit local avoisine les 450 000 euros par an. Dans ce cas-ci, la vente est également directe, mais le concepteur et propriétaire de l'outil web facture aux producteurs 16,7 % hors taxes (en 2018) du chiffre d'affaires réalisé via le canal de distribution, dont la moitié est reversée au gestionnaire local.

## 1.2. La co-construction d'un outil d'évaluation

- 14 La recherche à laquelle ont activement participé ces trois SAA visait à tester une évaluation participative de la durabilité dont la première étape consistait à co-construire l'outil d'évaluation. L'approche méthodologique adoptée pour structurer l'outil d'évaluation, le cadre Principes, Critères, Indicateurs, a permis de travailler à partir des représentations des acteurs (Prabhu R. *et al.*, 1999 ; Rey-Valette *et al.*, 2012).

Durant près de deux ans, des activités de co-création ont été pilotées par un consortium impliquant une personne de chacun des SAA ainsi que des scientifiques. Alors que le groupe de chercheurs-praticiens et de chercheurs-scientifiques a configuré, conduit, interprété et synthétisé les processus de co-création, de nombreux acteurs des trois SAA ont été impliqués : consommateurs et producteurs, y compris des transformateurs, ainsi que distributeurs-grossistes. Au terme du processus, le référentiel de durabilité développé comprend 14 principes, 55 critères et 105 indicateurs de mesure permettant de rendre compte d'un idéal partagé de durabilité et approprié pour le contexte bruxellois.

- 15 Cette vision socialement construite de la durabilité des systèmes de distribution alimentaire alternatifs assume sa dimension normative et considère pour acquis le caractère non soutenable du système alimentaire mondial tel qu'il fonctionne, en ce compris sa déclinaison bruxelloise. Comme on peut s'en rendre compte à la lecture du tableau 1, le référentiel recoupe fortement les dimensions discutées dans la littérature : relocalisation des filières, écologisation des pratiques de production, viabilité économique des acteurs, accessibilité, équité, mais aussi impératifs de gouvernance participative et défense d'une économie à taille humaine. La narrative de l'outil relie, au sein de chaque principe de durabilité, des critères de performance et les indicateurs associés (le niveau de durabilité à atteindre) et des critères de pratiques et les indicateurs associés (les processus proposés pour atteindre la durabilité).

#### Encadré 1. 14 principes de durabilité

1	Le système se fonde sur des échanges équitables
2	Le système favorise la viabilité économique de chaque acteur du système
3	Le système contribue au développement du territoire
4	Le système permet un travail digne et favorisant le bien-être
5	Le système contribue à l'autonomie de tous les acteurs du système
6	Le système favorise la valorisation et la préservation des savoir-faire et des patrimoines, notamment agricoles
7	Le système favorise le respect du bien-être animal
8	Le système favorise le respect, la préservation et la régénération de l'environnement, en ce compris la biodiversité
9	Le système favorise la solidarité et la création de liens sociaux
10	Le système favorise la transparence et la participation
11	Le système favorise le respect de la santé des producteurs et des consommateurs
12	Le système participe à la sensibilisation du grand public
13	Le système favorise la réduction de l'empreinte énergétique
14	Le système favorise la circularité des flux de ressources tout au long de la chaîne

### 1.3. Cadrage et sélection des indicateurs

- 16 Le choix des indicateurs qui sont traités dans le cadre de cette contribution s'est opéré en fonction de leur lien avec les notions de territorialisation et d'écologisation, d'une part ; en fonction de leur échelle d'évaluation, d'autre part, à savoir le niveau de la distribution.

#### 1.3.1. La proximité pour déterminer la territorialisation

- 17 Dans le cadre de ce dossier, la territorialisation se définit comme l'ancrage territorial des activités. Il s'agit du lien entre une activité et l'ensemble des composantes du territoire, matérielles, immatérielles et humaines. Au sein de la littérature sur les SAA, la territorialisation des activités a été plus particulièrement conceptualisée et analysée sous le prisme de la proximité (Hérault-Fournier *et al.*, 2012 ; Praly *et al.*, 2014 ; Noël et Le Grel, 2018). Ce cadre d'analyse, auquel nous adhérons, développe l'idée de relocalisation territoriale<sup>4</sup> à partir de quatre composantes de proximité (Praly *et al.*, 2014) :

- la dimension spatiale, correspondant à l'échelle géographique du circuit entre production et consommation. Il s'agit de « raccourcir la distance - spatiale, temporelle - entre les acteurs afin d'améliorer l'accessibilité » (Noël et Le Grel, 2018, p. 31) ;
- la dimension relationnelle, correspondant aux moyens de renforcer les conditions de l'échange marchand, notamment par la réduction des intermédiaires, la construction d'une confiance mutuelle et le partage de valeurs et de connaissances, etc. ;
- la dimension fonctionnelle, correspondant aux moyens d'acheminer et d'adapter les produits de la production à la consommation. Il s'agit aussi « d'exprimer le désir de connaissance des mangeurs des manières de faire des producteurs » (Noël et Le Grel, 2018, p. 32) ;
- la dimension économique, correspondant à la relocalisation des flux économiques, en passant par une meilleure répartition de la valeur ajoutée, des prix rémunérateurs et des engagements réciproques. Cette dimension concerne la façon de mieux valoriser les autres dimensions de la proximité.

- 18 Ce cadre d'analyse nous a permis de sélectionner 16 indicateurs de relocalisation territoriale au sein du référentiel co-construit (voir tableau 2). Nous relevons huit indicateurs de pratiques et huit indicateurs de performances liés aux effets de ces pratiques. Si les indicateurs de pratiques peuvent être aisément connectés aux quatre dimensions de la proximité (indicateurs 1 à 8), les indicateurs de performances sont soit « à cheval » sur les dimensions relationnelle et fonctionnelle (indicateurs 10 à 14), soit liés à la dimension économique (indicateur 15 à 17). Ainsi, dans le prolongement des mesures des formes et contenus des pratiques, l'outil s'intéressera au ressenti des producteurs et fournisseurs concernant leur participation à la prise de décision (indicateur 10) ainsi qu'à la qualité des liens entre les acteurs du système<sup>5</sup> (indicateur 11), à la reconnaissance des producteurs quant à leur travail (indicateur 12), à la qualité gustative des produits (indicateur 14) et au niveau de sensibilisation des consommateurs (indicateur 13).

### 1.3.2. L'exigence quant aux méthodes de production pour appréhender l'écologisation

- 19 Par écologisation des pratiques, il faut entendre « toute entreprise de recadrage cognitif et normatif – un changement dans la manière de penser et de juger une conduite sociale – visant à une inflexion environnementale plus ou moins forte des normes (légales ou implicites) et pratiques sociales en vigueur dans le domaine considéré » (Ginelli, 2017). Appliquée aux SAA, l'écologisation désigne les procédés par lesquels les acteurs au sein des circuits tentent de réduire les impacts écologiques de leurs activités ou de générer des impacts positifs. Au sein du référentiel co-construit, l'essentiel des indicateurs environnementaux porte sur les méthodes de production (25 indicateurs sur 105) et les exigences des SAA à ce niveau (1 indicateur), les efforts en termes de réduction des déchets (2 indicateurs), du gaspillage alimentaire (3 indicateurs) et d'empreinte énergétique (6 indicateurs). Sans entrer dans les détails du débat, la littérature ne tranche pas sur la performance environnementale globale des circuits de proximité. Pour autant, il est reconnu que c'est la production qui « pèse le plus » (Chiffolleau, 2019, p. 67-80). Il est donc pertinent de se pencher sur les instruments mobilisés par chaque distributeur/facilitateur pour influencer sur les pratiques de production en amont de leurs circuits respectifs. Au sein du référentiel co-construit avec les trois SAA, seul l'indicateur lié aux exigences sur les pratiques de production, prenant notamment en compte le niveau d'exigence quant à l'utilisation d'intrants chimiques et de synthèse, mais aussi la façon d'appliquer ces exigences, est lié à l'action directe du distributeur/facilitateur. C'est pourquoi, nous retenons ici uniquement cet indicateur pour l'écologisation des pratiques<sup>6</sup>. Nous mettrons cependant en perspective les résultats liés à cet indicateur avec ce que nous avons observé sur le terrain durant trois ans et concernant la mise en œuvre d'une démarche environnementale globale au sein des fermes travaillant avec chacun des trois SAA. En effet, chacun des trois SAA utilise des procédés particuliers pour influencer la performance écologique de ces fermes, au-delà de l'exigence formelle de l'utilisation ou non d'intrants chimiques et de synthèse.

### 1.4. Collecte des données et grille d'interprétation

- 20 Les données collectées sont mixtes, à la fois qualitatives et quantitatives. Les données concernant les indicateurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 ont été collectées via un questionnaire en ligne adressé à chacun des trois SAA et consolidées par un entretien semi-directif pour chacun d'eux, avec trois personnes actives au sein des structures. Les données concernant les indicateurs 8, 10, 11, 12, et 15 ont été exclusivement levées via un questionnaire en ligne envoyé aux acteurs en amont de chacune des filières. Il s'agit des producteurs primaires et des transformateurs et, le cas échéant, des grossistes. À noter que dans le cas du SAA 1, le questionnaire n'a pas été envoyé à tous les producteurs qui travaillent un direct avec lui, mais à ceux qui représentent un chiffre d'affaires important. Enfin, les données concernant les indicateurs 13, 14, 16 et 17 ont été collectées via un questionnaire, rempli en ligne, et en magasin dans le cas du SAA 1, par les consommateurs. Le nombre de répondants par type d'acteurs et par système est repris dans chaque tableau de résultats (tableaux 3, 4 et 5).



- 21 Ensuite, les réponses ont été évaluées selon une grille d'interprétation qui a été construite de façon consensuelle. Ainsi, pour chaque indicateur, le résultat se voit attribuer une couleur :
- vert, si le résultat correspond à l'idéal co-construit ;
  - jaune, si le résultat s'approche de l'idéal proposé, mais nécessite une marge d'amélioration importante ;
  - rouge, si le résultat s'éloigne de l'idéal co-construit ;
- 22 Avant d'entrer dans la présentation des résultats et la discussion, il faut également préciser que le contexte de recherche participative constitue une voie de collecte de données et d'informations qui sont utilisées dans l'analyse et l'explication de certains résultats. Ainsi, au-delà de la collecte systématique de données, une position de participation observante permet de nourrir la compréhension et l'interprétation des résultats.

Tableau 1. Indicateurs de territorialisation et d'écologisation et seuils de référence

		Indicateurs	Points de référence
Pratiques de proximité	Dimension spatiale	IND 1 - Importance des produits locaux dans la politique d'achat	Vert : Exigence de produits locaux Jaune : Préférence pour produits locaux Rouge : Pas de politique en la matière
	Dimension spatiale	IND 2 - Le pourcentage du chiffre d'affaires issu de la vente de produits locaux et de saison	Vert : Produits locaux et de saison $\geq 80\%$ Jaune : Produits locaux et de saison $\geq 50\%$ Rouge : Produits locaux et de saison $< 50\%$
	Dimension relationnelle	IND 3 - Pourcentage des produits /fournitures qui viennent en direct du producteur (en valeur)	Vert : $\geq 80\%$ des produits proposés viennent en direct du producteur Jaune : $\geq 50\%$ des produits proposés viennent en direct du producteur Rouge : $< 50\%$ des produits proposés viennent en direct du producteur
	Dimension relationnelle	IND 4 - Existence de rencontres régulières d'échange entre les acteurs du système	Vert : Approche réfléchie et structurelle Jaune : Mesures ponctuels Rouge : Pas de mesures

Dimension fonctionnelle	IND 5 - Le niveau de pouvoir formel quant aux décisions liées au fonctionnement du système de distribution	Vert : Implication et équité décisionnelle entre les parties prenantes Jaune : Implication sans équité décisionnelle entre les parties prenantes Rouge : Pas d'implication décisionnel des parties prenantes (consultation)
Dimension fonctionnelle	IND 6 - Existence de processus décisionnels participatifs et/ou coopératifs	Vert : Participation structurelle des parties pérennantes et prise de décision après débat approfondis Jaune : Participation occasionnel ou informelle Rouge : Pas de mécanismes de participation
Dimension économique	IND 7 - Niveau d'engagement entre le vendeur (producteur/transformateur/fournisseur) et l'acheteur (le distributeur ou le consommateur final).	Vert : Engagement (contractuelle ou morale) à un an ou saison ou plus avec partage de risque (prix ou volumes adaptables en fonction des aléas climatiques sans pénalités) Jaune : Engagement (contractuelle ou morale) à moins d'un an ou sans partage de risque (prix ou volumes non ajustables) Rouge : Engagement entraînant des pénalités ou sans engagement
Dimension économique	IND 8 - Niveau de pouvoir dans la décision quant au prix	Vert : ≥ 80 % des vendeurs a du pouvoir sur les prix appliqués (score 1 ou 2 sur une échelle de 1 à 5) Jaune : ≥ 60 % des vendeurs a du pouvoir de sur les prix appliqués (score 1 ou 2 sur une échelle de 1 à 5) Rouge : < 60 % des vendeurs a du pouvoir de sur les prix appliqués (score 1 ou 2 sur une échelle de 1 à 5)

Pratiques d'écologisation	Ecologisation	IND 9 - Exigences quant aux pratiques de production.	Vert : Interdiction formelle d'intrants chimiques et de synthèse par certification externe ou SPG Jaune : Interdiction formelle d'intrants chimiques et de synthèse par cahier de charge propre, charte ou convention Rouge : Pas d'interdiction formelle d'intrants chimiques et de synthèse
Performances de proximités	Dimension relationnelle	IND 10 - Satisfaction moyenne des acteurs quant au niveau de pouvoir quant aux décisions liées au fonctionnement du système de distribution.	Vert : Moyenne $\geq 4$ sur une échelle de 1 à 5 Jaune : Moyenne $\geq 3$ sur une échelle de 1 à 5 Rouge : Moyenne $< 3$ sur une échelle de 1 à 5
	Dimension relationnelle	IND 11 - Qualité des liens (niveau de confiance moyen des producteur/fournisseurs quant à la relation avec le distributeur/facilitateur).	Vert : Moyenne $\geq 4$ sur une échelle de 1 à 5 Jaune : Moyenne $\geq 3$ sur une échelle de 1 à 5 Rouge : Moyenne $< 3$ sur une échelle de 1 à 5
	Dimension relationnelle	IND-12 : Satisfaction des producteurs et transformateurs par rapport à la reconnaissance de leur travail et de leurs produits par les consommateurs	Vert : Moyenne $\geq 4$ sur une échelle de 1 à 5 Jaune : Moyenne $\geq 3$ sur une échelle de 1 à 5 Rouge : Moyenne $< 3$ sur une échelle de 1 à 5
	Dimension fonctionnelle	IND 13 - Évolution du niveau de sensibilisation des consommateurs aux enjeux de l'alimentation durable et de la paysannerie.	Vert : Moyenne $\geq 4$ sur une échelle de 1 à 5 Jaune : Moyenne $\geq 3$ sur une échelle de 1 à 5 Rouge : Moyenne $< 3$ sur une échelle de 1 à 5
	Dimension fonctionnelle	IND - 14 Évaluation par les consommateurs de la qualité gustative des produits	Vert : Moyenne $\geq 4$ sur une échelle de 1 à 5 Jaune : Moyenne $\geq 3$ sur une échelle de 1 à 5 Rouge : Moyenne $< 3$ sur une échelle de 1 à 5
	Dimension économique	IND 15 - Pourcentage de producteurs (fournisseurs directs) qui gagnent le salaire minimum vital (en termes absolus)	Vert : 100 % des travailleurs gagne au minimum le salaire minimum Jaune : $\geq 90$ % des travailleurs gagne au minimum le salaire minimum vital Rouge : $< 90$ % des travailleurs gagne au minimum le salaire minimum vital

	Dimension économique	IND 16 - Mixité des catégories socio-professionnelles des acteurs	Vert : Toutes les catégories sont représentées de façon représentative Jaune : Sous-représentation des catégories les plus vulnérables Rouge : Absence de une ou plusieurs catégories les plus vulnérables
	Dimension économique	IND 17 - Évaluation par les consommateurs de l'accessibilité financière	Vert : Moyenne $\geq 4$ sur une échelle de 1 à 5 Jaune : Moyenne $\geq 3$ sur une échelle de 1 à 5 Rouge : Moyenne $< 3$ sur une échelle de 1 à 5

## 2. Présentation des résultats

23 Les trois SAA présentent un profil singulier au regard des indicateurs sélectionnés.

### 2.1. Processus d'écologisation des pratiques

- 24 En termes d'écologisation des pratiques (indicateur 9), le SAA 1 exige une certification « agriculture biologique » par un certificateur indépendant pour tous les produits qu'il met en marché. Il s'agit de la seule et unique exigence liée aux pratiques de production et de l'unique procédé d'écologisation mis en œuvre.
- 25 Le SAA 2 rejoint le SAA 1 sur cette exigence minimale – notamment sur les engrais et pesticides chimiques et de synthèse. Pour autant, s'il sélectionne ses producteurs membres en s'assurant qu'ils appliquent au minimum les principes de la certification bio, le SAA 2 n'exige pas la certification externe. Le SAA 2 mobilise une charte et un système participatif de garantie<sup>7</sup> (SPG) mis en place dans le cadre du projet de recherche et en lien avec le référentiel de durabilité ; il reprend des exigences assez fortes en termes de pratiques de production. Si le minimum est de se conformer au cahier des charges de l'agriculture biologique, l'intention est de promouvoir et soutenir des projets agricoles qui vont au-delà du contenu de cette certification, en regardant notamment les aspects de travail minimal du sol, les rotations de culture et le niveau de biodiversité des lieux de production, les pratiques de gestion des maladies (animales et végétales) ou encore la gestion de l'eau et des ressources, en ce compris le type de semences et de variétés utilisées et les matières premières comme les fumiers et composts.
- 26 Le SAA 3 rejoint le SAA 2 sur ce mode d'écologisation. Il agit sur la base d'une « charte interne », plus précisément une grille de sélection des producteurs également construite dans le cadre du projet de recherche. Dans ce cas, la labellisation bio est considérée comme un plus, mais elle demeure optionnelle. Si la grille de sélection mentionne que « les traitements des plantes et des animaux sont exempts de produits chimiques », le producteur qui en ferait usage n'est pas systématiquement exclu. Il reçoit un « carton rouge » pour ce point de la grille et est invité à modifier ses pratiques

en la matière. Ainsi, à l'inverse de la situation dans les SAA 1 et 2, des produits ayant subi des traitements chimiques peuvent être commercialisés via ce circuit de distribution. Le SAA 3 n'obtient pas un score rouge, mais jaune. Nous laissons là le bénéfice du doute au gestionnaire de ce SAA : seule son action future nous permettra de finalement lui donner un résultat vert (exclusion des producteurs usant de pesticides, même de façon raisonnée), ou rouge (maintien de la collaboration avec ces producteurs). (tableau 2, tableau 3 et tableau 4, cf. annexes).

## 2.2. Territorialisation des activités au regard des quatre dimensions de proximité

- 27 Au niveau de la dimension spatiale, seuls les SAA 2 et 3 ont pour politique de proposer en grande majorité des produits locaux (belges), alors que le SAA 1 se contente de favoriser les produits locaux tant qu'ils sont disponibles (indicateur 1)<sup>8</sup>. Les effets de ces différentes politiques se mesurent au niveau de l'indicateur 2, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires issu de la vente de produits locaux et de saison.
- 28 Pour ce qui concerne la proximité relationnelle, à l'instar de l'ancrage géographique, les trois systèmes ont une posture différente par rapport à la vente directe et au circuit court. Là où le SAA 3 exige exclusivement de la vente directe entre les producteurs et les mangeurs et où le SAA 2 propose essentiellement de la vente directe – un pourcentage limité d'achat-revente est toléré, à hauteur de maximum 20 % du chiffre d'affaires réalisé via le circuit –, le SAA 1 se fournit principalement auprès de grossistes spécialisés. Logiquement, ces différences se reflètent tant au niveau du pourcentage des produits (en valeur) et fournitures qui viennent en direct du producteur (indicateur 3) qu'au niveau des possibilités de rencontres régulières et directes entre les différentes catégories d'acteurs du système, essentiellement producteurs et/ou transformateurs et mangeurs (indicateur 4). Au sein des SAA 2 et 3, les producteurs sont présents lors des distributions.
- 29 Si les pratiques de proximité relationnelle distinguent le SAA 1 des deux autres, les résultats générés au niveau des performances sont peu contrastés : le SAA 1 fait moins bien au niveau de la satisfaction des producteurs en termes de reconnaissance (indicateur 12), mais pas au niveau de la qualité des liens entre les fournisseurs/producteurs et les acheteurs (indicateur 11) et de la satisfaction au niveau de l'implication (indicateur 10).
- 30 En termes de proximité fonctionnelle, les trois systèmes optent pour un statut juridique permettant d'intégrer les parties prenantes directes – producteurs ou fournisseurs, en amont des circuits, et consommateurs en aval – au sein de leurs instances décisionnelles (indicateur 5). Là où le SAA 2 (une ASBL) et le SAA 3 (une coopérative agréée) font exclusivement appel à des parties prenantes activement impliquées dans les activités de leur projet, le SAA 1 (une coopérative non agréée<sup>9</sup>) fait également appel à des coopérateurs – investisseurs extérieurs qui détiennent la part la plus importante du pouvoir. Notre enquête nous apprend que le SAA 1 limite le pouvoir de ces derniers au conseil d'administration : ils ne peuvent prendre une décision si l'ensemble des autres catégories d'acteurs est contre. Par ailleurs, les trois SAA sollicitent leurs parties prenantes pour la construction des contenus faisant l'objet des décisions concernant l'organisation du circuit de distribution (indicateur 6). Dans le cas des SAA 1 et 2, cette co-construction est activée de façon régulière et structurée, par

l'instauration de groupes de travail permanents (SAA 2) ou éphémères et ciblés (SAA 1). Dans le cas du SAA 3, il s'agit plutôt de processus informels et plus occasionnels menés par le gestionnaire.

- 31 Les performances en termes de proximité fonctionnelle sont quelque peu contrastées : le SAA 1 fait nettement moins bien au niveau de la sensibilisation (indicateur 13), mais se défend au niveau de la satisfaction sur la qualité gustative des produits (indicateur 14).
- 32 Enfin, au niveau de la proximité économique, seul le SAA 2 met en place un engagement (indicateur 7) entre le producteur/fournisseur et l'acheteur (le groupe de mangeurs, dans son cas). Il s'agit d'un engagement formel de la part du mangeur sur une durée de trois mois (prépaiement) et d'un engagement moral sur un an ou plus de la part du groupe. Chacun des trois SAA laisse cependant une liberté de fixer les prix aux producteurs, en vue d'améliorer leur niveau de rémunération (indicateur 8). Les effets sur le niveau de rémunération des producteurs sont néanmoins peu divergents (indicateur 15) et les trois SAA ont des difficultés à s'adresser à des catégories socioprofessionnelles de consommateurs réellement mixtes (indicateur 16). Le niveau d'accessibilité financière est cependant mieux noté par les consommateurs du SAA 2.

### 3. Discussion

- 33 L'idéal de durabilité partagé par les trois systèmes et exprimé dans le référentiel est clair : pour être durable, il faut être (plus) local, tout comme promouvoir une agriculture (plus) respectueuse de l'environnement. En effet, l'ensemble des indicateurs évalués ont été conjointement définis par les trois SAA. Pourtant, à la lumière des résultats présentés, on observe des différences pour les processus choisis et les formes d'exigence affichées (indicateurs de pratiques), mais des effets parfois fortement similaires sur les parties prenantes respectives.

#### 3.1. Trois façons de combiner territorialisation et écologisation

- 34 Le premier constat que nous voudrions dresser au regard des résultats consiste à considérer qu'il n'y a pas de corrélation naturelle entre territorialisation et écologisation. Dans la pratique des SAA, les processus de territorialisation et d'écologisation sont plutôt arbitrés, l'un ou l'autre prend le dessus au sein du projet (cas des SAA 1 et 3), mais ils peuvent aussi être harmonisés (cas du SAA 2). Ainsi, une forte territorialisation des activités ne mène pas forcément à un niveau d'exigence environnemental équivalent (différence entre SAA 2 et SAA 3). À l'inverse, un haut niveau d'exigence environnemental pour les produits distribués ne nécessite pas forcément une relocalisation territoriale (différence entre SAA 1 et 2).
- 35 Dans le cas du SAA 1, le projet principal est de concurrencer les supermarchés classiques et de capter prioritairement les consommateurs lambda. Ce choix nécessite de développer une offre qui ne soit pas trop distincte de ses concurrents naturels et une échelle d'activités suffisamment grande, ce qui génère des exigences faibles en termes de proximité spatiale et relationnelle et de saisonnalité. Le moteur du projet est l'écologisation de l'offre, la relocalisation de la production vient au second plan. Quand il pratique le circuit court de proximité, le SAA 1 opte pour un modèle « Entreprise », servant une stratégie marketing et insistant sur la nécessité de développer des

innovations logistiques pour stimuler l'éventualité d'augmenter la part de produits locaux (Chiffolleau, 2019). En termes de territorialisation, le SAA 1 actionne alors ce qui lui reste pour se différencier de la grande distribution classique et se rapprocher des autres alternatives : la proximité fonctionnelle, se traduisant par une participation démocratique des parties prenantes directes aux instances décisionnelles, et des pratiques économiques différenciées dans une moindre mesure.

- 36 Ainsi, dans les faits seuls les SAA 2 et 3 peuvent être qualifiés de circuits courts et de proximité (Praly *et al.*, 2014). L'approvisionnement local et en direct est la pierre angulaire de leurs projets respectifs, ce qui n'est pas le cas pour le SAA 1. Pour ces circuits, il apparaît que la vision de proximité géographique est corrélée à une exigence de proximité relationnelle limitant le nombre d'intermédiaires. Pour autant, si la relocalisation géographique des fournisseurs a tendance à systématiquement accompagner la vente exclusivement en circuit court ou en vente directe, elle n'est pas forcément reliée à un engagement formel de la part des clients, puisque seul le SAA 2 « impose » un engagement du client envers les producteurs. Si l'on conjugue cette différence entre le SAA 2 et le SAA 3 avec leurs différences d'exigence en termes d'écologisation, on y décèle deux modèles de circuits courts. Le SAA 2 s'apparente au modèle « Durabilité », dont l'essence est de soutenir les « petits producteurs » et de sécuriser les revenus via des contrats ; il s'agit « d'un projet de société » : « en ce sens, pas de circuit court sans exigences sur les méthodes de production et la taille des fermes » (Chiffolleau, 2019, p. 35). Le SAA 3 s'apparente à la fois au modèle « Métier », qui évite d'opposer les agricultures et qui veut surtout « réconcilier le consommateur [...] avec son terroir » et au modèle « Communauté » qui entend proposer aux citoyens de se « réapproprier l'économie » (Chiffolleau, 2019, p. 53-54).

### 3.2. Formes et contenus d'écologisation contrastés aux potentiels différents

- 37 En termes de pratiques d'écologisation, les différents modèles d'activation de la proximité génèrent des situations assez différentes en termes de nature des processus et d'objets d'exigences. Ici, nous aimerions aller au-delà du résultat de l'indicateur concerné, qui selon nous est imparfait et appelle à être consolidé.
- 38 Le SAA 1 actionne des processus d'écologisation des pratiques en amont de ses filières avec des instruments formels et institutionnalisés. Il valorise exclusivement les pratiques de production certifiées biologiques ou en conversion, ce qui constitue l'essentiel de son projet écologique. Il n'y a pas de mécanisme de contrôle qui va au-delà de cette exigence. À cet égard, son projet et son modèle ne lui permet pas de mettre en place des mécanismes plus participatifs ou informels. Ainsi, son niveau d'exigence écologique est limité par le cadre légal et les instruments qui en découlent, ici la certification. Dans ce contexte, les échanges entre pairs et les transferts de connaissances sont peu probables. En fait, il apparaît que l'écologisation est ici très peu processuelle : sont inclus les producteurs qui sont certifiés, mais les producteurs hors cadre ne sont pas approchés. De ce fait, en lien avec son projet, l'impact en termes d'écologisation du SAA 1 dépend de la massification de sa clientèle, qui peut ainsi indirectement sécuriser les productions certifiées en amont, sans qu'elles ne soient nécessairement locales. Le potentiel d'écologisation se situe donc au niveau de la demande au sein du territoire et se mesurerait de façon essentiellement quantitative,

sans travail d'amélioration qualitative de l'agriculture biologique pratiquée par les producteurs.

- 39 À l'inverse, le SAA 2 apparaît d'une part comme bien plus exigeant : la certification biologique n'est pas une panacée, il faut aller plus loin en termes d'écologisation des pratiques de production. Il s'agit alors, d'autre part, de construire collectivement, de façon plus participative, une communauté de pratiques plus radicales. Le projet est de soutenir des projets agroécologiques, voire d'agriculture régénératrice. Des moyens d'action concrets sont envisagés afin de veiller aux impacts positifs des entités de production sur l'environnement, tout en prenant acte des différentes controverses liées à l'industrialisation de l'agriculture biologique, concernant les impacts sur les sols, l'absence de rotations culturales du fait de production peu diversifiée et le « remplacement » des engrais chimiques par des engrais organiques et minéraux, souvent importés.
- 40 À cet égard, il est intéressant de relever que le SAA 3 entend également se distinguer des limites des processus d'écologisation formels institutionnalisés. Son ambition écologique est centrée sur l'autonomie et le lien avec la terre. À l'instar du SAA 2, il s'agit de promouvoir et soutenir des exigences écologiques absentes de la labellisation institutionnelle : respect des sols par des interventions peu mécanisées et avec des outillages légers, productions diversifiées et extensives plutôt que monocultures intensives, ou encore utilisation de semences traditionnelles et reproductibles. Ce type d'exigences est listé au sein de la grille de sélection des producteurs, qui insiste sur la cohérence des démarches de production autour de trois principes : le respect de la nature, le travail en contact avec la terre, l'animal, la matière et l'homme et la démarche d'autonomie. Concrètement, au sein du SAA 3, l'objectif est de travailler avec des fermes de taille réduite permettant aux agriculteurs de garder un contact direct avec le sol, d'opter pour une faible mécanisation et de conserver une certaine autonomie économique. L'accent est aussi porté sur des pratiques artisanales et traditionnelles qui ne forcent pas artificiellement les cycles naturels. Par exemple, au niveau des fermes d'élevage, une ferme pratiquant l'autonomie fourragère, mais non bio est préférée à une ferme certifiée bio, mais dépendant de l'importation de soja certifié. Ou encore, les serres chauffées sont proscrites pour les fermes maraîchères, ce qui n'est pas le cas en agriculture biologique. Il s'agit donc clairement de la mise en place de processus d'écologisation des pratiques de production tels que nous les avons définis plus haut ; c'est-à-dire des exigences liées à l'amélioration de la performance écologique des fermes, et ce, même s'il n'y a pas de labellisation.
- 41 On peut donc observer des postures d'écologisation plus ou moins exigeantes entre les trois SAA, considérant également que ce niveau d'exigence concerne des contenus différents. Pour cette raison, alors qu'on peut clairement affirmer que le SAA 2 est le plus exigeant en termes d'écologisation, il apparaît plus hasardeux, malgré les résultats affichés par notre grille d'interprétation, de départager les SAA 1 et 3, car ils ne mettent pas l'accent sur des éléments similaires de l'écologisation des pratiques de production. Le SAA 2 opère la jonction entre les préoccupations écologiques portées par le SAA 1 (l'absence d'engrais et pesticides chimiques et de synthèse) et celles portées par le SAA 3 (l'agriculture familiale autonome de plus petite échelle). Entre la posture « institutionnelle » du SAA 1 et la posture « radicale » du SAA 2 se situe la posture « raisonnée » du SAA 3.



42 Finalement, on identifie clairement un décalage entre le SAA 1 et les SAA 2 et 3 au niveau de la nature des processus d'écologisation mis en œuvre. Au niveau des processus, on remarque que ces deux SAA optent pour des processus d'inflexion environnementale informels et plus participatifs, orientés sur le suivi et l'accompagnement des producteurs. Ce choix de méthodes apparaît en corrélation avec les processus activés en termes de proximité spatiale et relationnelle. La vente directe et les contacts réguliers permettent en effet d'actionner des formes de garantie plutôt basées sur la confiance mutuelle que sur une reconnaissance par le cadre légal. Si dans le cas du SAA 3 le niveau d'exigence peut être sujet à débat et à critique, le potentiel transformatif est intéressant dans la mesure où les processus déjà mis en œuvre permettent des transferts de connaissances et des apprentissages croisés par lesquels les producteurs plus durables peuvent initier les producteurs moins durables. Dans le cadre strict de l'agriculture biologique qu'il promeut, le SAA 1 n'ouvre pas cette opportunité d'améliorer les pratiques controversées de l'agriculture biologique industrielle, dont il est fortement dépendant.

### 3.3. Des effets peu contrastés

43 Cela étant, la distinction entre les processus de territorialisation et d'écologisation ne mène pas à des résultats contrastés au niveau des effets de ces différents processus. Bien entendu, la convergence entre le SAA 2 et le SAA 3 est observée, puisqu'ils obtiennent des résultats équivalents sur l'ensemble de ces indicateurs, à l'exception de l'accessibilité. Au final, le SAA 1 n'affiche pas des résultats fortement différents, puisqu'il converge avec les deux autres sur quatre performances, alors que les pratiques mises en œuvre sont assez différentes pour la dimension relationnelle.

44 La convergence des performances affichées par les SAA 2 et 3 pourrait remettre en cause la nécessité pour le SAA 2 de porter un projet autant radical, puisque ni l'engagement fort envers les producteurs ni des exigences élevées en termes d'écologisation ne font de différence réelle sur les publics, que ce soit pour la rémunération des producteurs dans le premier cas, la sensibilisation des consommateurs et la qualité des produits dans l'autre. Si l'on peut rétorquer que les consommateurs, pour chaque SAA, pourraient ne pas partir du même niveau de sensibilisation (supposant un niveau de sensibilisation de départ plus élevé dans le cas du SAA 2), notre observation et notre connaissance de ces deux systèmes nous permettent d'affirmer que ce n'est pas le cas.

45 Par ailleurs, l'absence de nette différence entre le SAA 1, qui pratique le circuit court de proximité de façon instrumentale, et les SAA 2 et 3, pourrait remettre en question la nécessité même de la vente directe pour parvenir à recréer du lien au sein des circuits de distribution, en tout cas pour les producteurs. Dans les trois cas étudiés, nous observons également que les processus à la fois formels et informels d'activation de la proximité fonctionnelle produisent des effets similaires, malgré les différences de niveau d'exigences en termes de participation démocratique. Chacun des trois SAA entend par ailleurs permettre aux mangeurs de se réappropriier (en partie) le fonctionnement des filières et leur permettre de mieux connaître les conditions de production de leurs aliments et la réalité de celles et ceux qui les produisent.

46 Au final, si l'analyse des processus de territorialisation et d'écologisation illustre des dynamiques parfois singulières, elle ne permet pas de trancher définitivement sur la

question de savoir s'il y a une voie plus prometteuse en termes de durabilité pour l'ensemble du territoire bruxellois. Les deux systèmes les plus territorialisés sont ceux qui ont les effets les plus réduits si on les rapporte au chiffre d'affaires ou au nombre de mangeurs concernés, mais ce sont ceux qui présentent le potentiel de transformation sociale le plus élevé en termes de reconstruction de la proximité. En effet, le niveau de sensibilisation des consommateurs et la satisfaction des producteurs apparaissent plus poussés et semblent donner de meilleurs résultats au sein des deux systèmes de plus petite échelle pratiquant la vente directe (SAA 2 et 3). En outre, face à l'absence ponctuelle de certains produits en raison des exigences plus strictes en termes de saisonnalité, on peut supposer que les consommateurs des SAA 2 et 3 seront invités à questionner plus profondément leurs propres habitudes de consommation.

- 47 Ainsi, si l'on se situe à un niveau de réflexion plus général, il apparaît que les différences de projet entre les trois systèmes étudiés sont avant tout intéressantes pour nourrir la réflexion sur une stratégie de transition alimentaire au niveau régional. Malgré leurs singularités, les trois SAA amorcent des processus qui vont dans la même direction, mais à partir de cibles différentes, ce qui est reflété par le contenu du référentiel qu'ils ont co-construit ensemble dans le cadre du projet de recherche. Dans le cas traité ici, la discussion des processus de territorialisation et de relocalisation mis en œuvre par les systèmes alimentaires alternatifs permet de considérer et reconnaître les apports de chacun de ces projets pour la durabilité de l'approvisionnement alimentaire de la région bruxelloise.
- 48 À partir de ce constat, il nous semble nécessaire, tant dans le cadre de la recherche scientifique que de la mise en œuvre de politiques publiques, d'ouvrir une réflexion sur les façons de rendre ces alternatives alimentaires davantage complémentaires. Alors que, dans le contexte bruxellois actuel, le débat est centré sur l'identification – par la recherche et l'évaluation – de la meilleure alternative en termes de pratiques, il serait pertinent, au regard de ces résultats, de prendre davantage la mesure des effets complémentaires générés par les différents systèmes alternatifs de distribution alimentaire.

## Conclusion

- 49 L'originalité de notre approche réside dans la capacité de l'outil d'évaluation à 1) définir précisément quelles pratiques permettent d'activer la territorialisation des activités et l'écologisation des pratiques et 2) d'identifier comment les exigences et pratiques portées par les trois SAA autour de ces processus sont vécues et évaluées par les parties prenantes impliquées.
- 50 Premièrement, l'outil d'évaluation nous a permis de proposer une série d'indicateurs génériques permettant d'explorer des processus précis de territorialisation et d'écologisation et de comparer les choix opérés par différents acteurs au sein du territoire bruxellois. Nous avons pu identifier la palette de moyens à disposition des SAA pour activer des processus de relocalisation territoriale et d'écologisation des pratiques. Il faut constater ici d'une part que la territorialisation des activités n'est pas seulement une activité de relocalisation géographique, mais aussi une affaire de participation des différents acteurs du territoire qui peut s'effectuer même si le circuit de distribution n'est pas entièrement relocalisé géographiquement.

- 51 On remarque d'autre part que chacun des trois systèmes détient une identité particulière en matière de territorialisation et d'écologisation, en combinant de différentes façons les deux processus et en combinant également les différentes dimensions de la proximité, et ce dans le cadre de leur projet global de durabilité. Les deux systèmes fortement relocalisés géographiquement ne se rejoignent pas nécessairement sur des exigences écologiques identiques, même si les processus d'écologisation sont dans les deux cas plus informels. À l'inverse, les deux acteurs, qui convergent sur un minimum d'exigences écologiques en termes de pratiques agricoles, ne se retrouvent pas sur la relocalisation territoriale. Il semble donc que les acteurs, pour des raisons qui leur sont propres, choisissent de rendre plus ou moins complémentaires les objectifs de territorialisation et ceux d'écologisation des pratiques de production.
- 52 À cet égard, nous avons démontré que les facteurs concernant l'échelle du projet (volume d'activités) et les publics cibles prioritaires influent sur les différentes combinaisons. En termes de territorialisation, lorsque le système se déploie à (et vise une) plus grande échelle, ce processus s'actionne comme un horizon et non pas une contrainte nécessaire. En termes d'écologisation des pratiques de production, lorsque le système se déploie à une échelle plus réduite, les processus sont moins institutionnels et formalisés. Pour autant, le niveau d'exigence est différencié.
- 53 Statistiquement et à large échelle, nos résultats ne permettent pas d'affirmer que les trois SAA ont un impact similaire au niveau du territoire. Néanmoins, l'absence de différence significative au niveau des performances atteintes sur les différents publics impliqués au sein de chacun d'eux illustre la diversité des potentiels processus de relocalisation territoriale et d'écologisation qui peuvent être actionnés par les systèmes alimentaires alternatifs. Les trois SAA ayant plutôt tendance à orienter leurs publics vers une même direction, plutôt que de les diviser, les résultats invitent, dans la perspective d'une transition du système alimentaire (Maye et Duncan, 2017 ; Rossi, 2017 ; Chiffolleau et Loconto, 2018), à explorer le potentiel de complémentarité entre les différentes alternatives alimentaires au sein d'un territoire. Comment celles-ci peuvent-elles se coordonner, à partir de leurs différences de fonctionnement et de leur objectif partagé, pour croiser leurs connaissances et améliorer la durabilité du système alimentaire régional ?

---

## BIBLIOGRAPHIE

Alrøe H., Møller H., Læssøe J., Noe E., 2016, « Opportunities and Challenges for Multicriteria Assessment of Food System Sustainability », *Ecology and Society*, vol. 21, n° 1, art. 38.

Bellec-Gauche A., Chiffolleau Y., Maffezzoli C., 2015, « Case study : multidimensional comparison of local and global fresh tomato supply chains in France », Montpellier, Task 3.5 of the Glamur Project.

- Born B., Purcell M., 2006, « Avoiding the Local Trap : Scale and Food Systems in Planning Research », *Journal of Planning Education and Research*, vol. 26, n° 2, p. 195-207.
- Boutry O., Ferru M., 2016, « Apports de la méthode mixte pour une analyse globale de la durabilité des circuits courts », *Développement durable & territoires*, vol. 7, n° 2, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11336>.
- Corade N., Del'Homme B., 2013, « Élaboration d'une méthode pour l'évaluation de la durabilité territoriale de circuits de proximité », <http://www.proximites-obs.fr/wp-content/uploads/sites/4/2016/01/corade-evaluation-durabilite.pdf>, consulté le 10 janvier 2018.
- Chiffolleau Y., 2019, *Les circuits courts alimentaires*, Toulouse, Érès.
- Chiffolleau Y., Loconto A. M., 2018, « Social Innovation in Agriculture and Food : Old Wine in New Bottles ? », *The International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, vol. 24, n° 3, p. 306-317.
- Deverre C., Lamine C., 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 317, p. 57-73.
- DuPuis E. M., Goodman D., 2005, « Should we go « home » to eat ? toward a reflexive politics of localism », *Journal of Rural Studies*, vol. 21, n° 3, p. 359-371.
- Edwards-Jones G., Milà i Canals L., Hounsome N., Truninger M., Koerber G., Hounsome B., Cross P., York P., Elizabeth H., Almudena H., Plassmann K., Harris Ian M., Rhiannon E., Graham A.S., Tomos A. Deri, Cowell S. J., Davey L. J., 2008, « Testing the assertion that “local food is best” : the challenges of an evidence-based approach », *Trends in Food Science & Technology*, vol. 19, n° 5, p. 265-274.
- Forssell S., Lankoski L., 2015, « The Sustainability Promise of Alternative Food Networks : An Examination through Alternative Characteristics », *Agriculture and Human Values*, vol. 32, n° 1, p. 63-75.
- Gadrey J., Jany-Catrice F., 2012 (3<sup>e</sup> édition), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte.
- Ginelli L., 2017, *Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés*, Bruxelles, Peter Lang.
- Gonçalves A., Zeroual T., 2016, « Analyser les impacts des circuits courts alimentaires : une étude en Nord-Pas-de-Calais », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 20, <https://regulation.revues.org/11986>, DOI : [doi.org/10.4000/regulation.11986](https://doi.org/10.4000/regulation.11986).
- Goodman D., 2002, « Rethinking Food Production – Consumption : Integrative Perspectives », *Sociologia Ruralis*, vol. 42, n° 4, p. 271-277.
- Goodman D., 2003. « The quality “turn” and alternative food practices : reflections and agenda », *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n° 1, p. 1-7.
- Guthman J., 2000, « Raising Organic : An Agro-Ecological Assessment of Grower Practices in California », *Agriculture and Human Values*, vol. 17, n° 3, p. 257-266.
- Guthman J., Morris AW., Allen P., 2006, « Squaring Farm Security and Food Security in Two Types of Alternative Food Institutions », *Rural Sociology*, vol. 71, n° 4, p. 662-684.
- Hérault-Fournier C., Merle A., Prigent-Simonin A. H., 2012, « Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire ? », *Management Avenir*, vol. 53, n° 3, p. 16-33.

- Ilbery B., Maye D., 2005, « Food supply chains and sustainability : evidence from specialist food producers in the Scottish/English borders », *Land Use Policy*, vol. 22, n° 4, p. 331-344.
- Jarosz L., 2008, « The City in the Country : Growing Alternative Food Networks in Metropolitan Areas », *Journal of Rural Studies*, vol. 24, n° 3, p. 231-244.
- Lamine C., 2015, « Sustainability and Resilience in Agrifood Systems : Reconnecting Agriculture, Food and the Environment », *Sociologia Ruralis*, vol. 55, n° 1, p. 41-61.
- Le Velly R., 2017, *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*, Paris, Presses des Mines.
- Marsden T., Banks J., Bristow G., 2000, « Food Supply Chain Approaches : Exploring Their Role in Rural Development », *Sociologia Ruralis*, vol. 40, n° 4, p. 424.
- Maye D., Duncan J., 2017, « Understanding Sustainable Food System Transitions : Practice, Assessment and Governance », *Sociologia Ruralis*, vol. 57, n° 3, p. 267-273.
- Maye D., Kirwan J., 2010, « Alternative Food Networks », *Sociopedia.Isa*, p. 12.
- Mundler P., Rumpus L., 2012, « La route des paniers : réflexions sur l'efficacité énergétique d'une forme de distribution alimentaire en circuits courts », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 56, n° 157, p. 225-241, <https://doi.org/10.7202/1012220ar>.
- Noël J., Le Grel L., 2018, « L'activation des proximités dans les filières alimentaires relocalisées. L'exemple de deux organisations collectives territorialisées en Pays de la Loire », *Revue de l'organisation responsable*, vol. 13, n° 1, p. 29-41.
- Peano C., Migliorini P., Sottile F., 2014, « A Methodology for the Sustainability Assessment of Agri-Food Systems : An Application to the Slow Food Presidia Project. » *Ecology and Society*, vol. 19, n° 4, art. 24.
- Peano C., Tecco N., Dansero E., Girgenti V., Sottile F., 2015, « Evaluating the Sustainability in Complex Agri-Food Systems : The SAEMETH Framework », *Sustainability*, vol. 7, n° 6, p. 6721-6741.
- Perrin C., Soulard C.-T., 2014, « Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan », *Géocarrefour*, vol. 89, n° 1, p. 125-134, <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9456>.
- Prabhu R., Colfer C. J. P., Dudley R. G., 1999, « Guidelines for Developing, Testing and Selecting Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management », Jakarta, Center for International Forestry Research.
- Praly C., Chazoule C., Delfosse C., Mundler P., 2014, « Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires », *Géographie, économie, société*, vol. 16, n° 4, p. 455-478, <https://doi.org/10.3166/ges.16.455-478>.
- Renting H., Marsden T. K, Banks J., 2003, « Understanding alternative food networks : exploring the role of short food supply chains in rural development », *Environment and Planning A*, vol. 35, n° 3, p. 393-411.
- Rey-Valette H., Clément O., Mathé S., Lazard J., Chia E., 2012, « Quelques postulats relatifs aux indicateurs de développement durable : l'exemple de l'aquaculture », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 3, p. 253-265, <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2010-3-page-253.htm>.
- Rossi A., 2017, « Beyond Food Provisioning : The Transformative Potential of Grassroots Innovation around Food », *Agriculture*, vol. 7, n° 1.

Sébastien L., Lehtonen M., Bauler T., 2017, « Introduction. Les indicateurs participatifs tiennent-ils leurs promesses ? », *Participations*, n° 18, p. 9-38.

Venn L., Kneafsey M., Holloway L., Cox R., Dowler E., Tuomainen H., 2006, « Researching European “alternative” food networks : some methodological considerations », *Area*, vol. 38, n° 3, p. 248-258.

Whatmore S., Stassart P., Renting H., 2003, « What’s Alternative about Alternative Food Networks ? » *Environment and Planning A*, vol. 35, n° 3, p. 389-391.

## NOTES

1. Association pour le maintien de l’agriculture paysanne.

2. En France, les pouvoirs publics ont mis en place dès 2009 un groupe de travail (le « Groupe Barnier », du nom du ministre de l’Agriculture de l’époque) ayant mené à la définition légale des circuits courts (Chiffolleau, 2019). En Belgique, à Bruxelles en particulier, la stratégie Good Food développe un plan visant à relocaliser au sein du territoire bruxellois 30 % de la production des fruits et légumes consommés à l’horizon 2035 (voir : <https://goodfood.brussels/fr/content/la-strategie-good-food>).

3. Un autre filtre entre la liste d’indicateurs au sein du référentiel co-construit et celle utilisée ci-dessous est lié à leur évaluation ou non lors du programme de recherche et du test de l’outil. Ainsi, certains indicateurs qui auraient été candidats pour un traitement dans le cadre de cette contribution ne sont pas retenus par absence de données collectées.

4. Dans le cadre de cette contribution, nous utilisons les termes « territorialisation » et « relocalisation territoriale » de façon interchangeable.

5. La qualité des liens est mesurée à partir d’une autoévaluation de la confiance de la part du producteur/fournisseur, placé dans sa relation avec le système de distribution. Cette confiance est mesurée à partir de cinq dimensions : les bénéfices mutuels, les compétences professionnelles, la coopération et la recherche d’une finalité commune, l’intégrité et la pérennisation de la relation.

6. La mesure des 25 indicateurs de production est à effectuer au niveau des fermes, et nous ne l’avons pas opéré directement dans le cadre de la recherche, les partenaires du projet étant des maillons de distribution. Par ailleurs, ces indicateurs concernent des pratiques de production spécifiques, qui sont impossibles à relater assez finement ici, et dont la mise en œuvre ne dépend pas exclusivement des exigences du distributeur/facilitateur. Par ailleurs, les indicateurs liés au gaspillage alimentaire, à la réduction des déchets et à l’efficacité énergétique n’ont pas non plus été retenus, par les partenaires de terrain (les trois SAA) du consortium, pour la mise en œuvre du test de l’outil d’évaluation co-construit ; nous ne disposons donc pas de données pour ces indicateurs. Ces éléments expliquent pourquoi nous retenons ici uniquement un seul indicateur dans le cadre de la discussion sur l’écologisation des pratiques.

7. Les systèmes participatifs de garantie sont des systèmes d’assurance qualité ancrés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d’une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d’échanges de connaissances.

8. L'exemple des tomates est représentatif: tant que des tomates belges sont disponibles, le SAA 1 vend des tomates belges, mais s'il n'y en a plus, des tomates d'importation sont mises en rayon alors que dans cette situation, les producteurs des SAA 2 et 3 ne les proposent pas aux mangeurs.

9. En Belgique, le code des sociétés permet à une entreprise de se nommer « coopérative » sans pour autant respecter les principes fondamentaux du mouvement coopératif. Seules les coopératives respectant ces principes, peuvent être agréées par le Centre national de coopération. C'est généralement le principe de gouvernance démocratique (la règle « un homme, une voix ») qui fait défaut. C'est le cas du SAA 1.

---

## RÉSUMÉS

À partir de l'analyse des pratiques de territorialisation et d'écologisation de trois systèmes alimentaires alternatifs bruxellois, l'article illustre que ces pratiques peuvent être très diverses, en prenant des formes et des intensités variables. Grâce à une comparaison, l'article présente différentes combinaisons entre territorialisation et écologisation au sein de ces trois systèmes alternatifs de distribution, qui sont pourtant activées dans le cadre d'une vision commune de la durabilité. Il montre que les modèles et les projets influencent les choix, qu'aucune combinaison ne fait une différence réelle au niveau des effets produits sur les parties prenantes de chacun de ces systèmes. En conclusion, la contribution, plutôt que d'orienter normativement vers l'une ou l'autre stratégie combinatoire qui serait plus durable, plaide pour considérer la complémentarité entre les différentes pratiques.

Analyzing practices that re-localize food and make food chains more sustainable in the context of three alternative food networks (AFN) in Brussels, this paper shows that these practices can be of huge diversity, in terms of models as well as in terms of intensity. Through comparative analysis of the three cases, it shows that the questions of re-localize and make food systems more sustainable can lead to different strategies while the general objective of sustainability is formally shared and collectively constructed. It illustrates that AFNs projects' are leading the main choices but that no strategy makes the difference regarding the effects on direct stakeholders in each AFN. As conclusion, the paper, argues to consider complementarity between AFNs practices more than choosing which one is the best/more sustainable.

## INDEX

**Mots-clés** : système alimentaire alternatif, territorialisation, écologisation, évaluation participative, recherche participative

**Keywords** : alternative food networks, local food, ecological sustainability, participatory assessment, participatory research

## AUTEURS

### FRANÇOIS LOHEST

François Lohest est politologue, chercheur au sein de l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (Igeat) de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Ses recherches se concentrent sur les systèmes alimentaires alternatifs et la transition des systèmes alimentaires. [frlohest@ulb.ac.be](mailto:frlohest@ulb.ac.be)

### TOM BAULER

Tom Bauler est économiste et professeur au sein de l'Igeat (ULB). Ses thématiques de recherche et d'enseignement concernent l'économie écologique, l'institutionnalisation, l'évaluation et les usages des instruments d'action publique dans le cadre de la politique environnementale ainsi que la gouvernance, la traduction et la capture de l'innovation sociale et sociotechnique par les acteurs sociétaux et politiques.

### SOLÈNE SUREAU

Solène Sureau est économiste, doctorante au sein de l'Igeat (ULB). Sa thèse porte sur l'analyse des impacts socioéconomiques des systèmes alimentaires alternatifs à travers le développement d'une analyse sociale du cycle de vie.

### JORIS VAN MOL

Joris Van Mol est chercheur au sein de l'Igeat (ULB) et travaille au développement d'un système d'évaluation multicritères de la durabilité des systèmes alimentaires alternatifs.

### WOUTER ACHTEN

Wouter Achten est ingénieur en biosciences et professeur au sein de l'Igeat (ULB). Ses thématiques de recherche et d'enseignement sont focalisées sur l'analyse des impacts environnementaux dans le cadre de sujets comme l'agriculture ou la gestion des déchets.